AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_ARCH-FAM-2021-0-0815ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Allez fils, 4 février 1846

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez fils, 4 février 1846

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Allez frères∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815 Collation1 p. (60r) Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez fils, 4 février 1846, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27585

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>4 février 1846</u>
Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)
Destinataire<u>Allez frères</u>
Lieu de destination2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

RésuméGodin informe Allez que le messager est parti sans emporter les cuisinières qui leur étaient destinées et qu'il réclame une augmentation d'un franc par 100 kg pour effectuer le transport : Godin demande à Allez leur avis sur ce point. Il prévient qu'il a émis sur eux un petit mandat pour régler quelques articles de librairie.

NotesLe brouillon occupe la partie supérieure du folio 60r.

Mots-clés

<u>Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Transport de marchandises</u>

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAllez frères GenreNon pertinent Pays d'origineFrance ActivitéCommerce

Biographie Quincaillerie parisienne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

fernir le 14h6 Monsius after fit a pais feller be viens d'expressione que le morager est prestidans unic charger to water dis misineres qui restant de Nothe Survivon Temande et quit suit pour in efeture le transport une augmentation de un preme pareunt Rélois vivilles meire auditat to new in la presente a que vo en pronong et bandoulier me fixer her he ill has que se dois tinie a statue despositione pe premira la leberte de disposer sur vous dans le everant de ce mois pour peter quelques artites de lebraire gapre sur quett marriet que pe ve seus oblige danseille sans auter avid ng m m d d Me saines des registeurs des Bésournaux be was unto sous a pli sur paris an Dia warrant an 20 ent en simble for 614,60 Dot duelly me videte I maneros unplose facture in Notice Survice invo. figurous invier Cesoan Dapapela vote attention our la perie de as fontes la partie qui se trouvait dur la sembre depuis. to nostimpo mest arrivie un memo tempo pei trouvi a la judie 24 Mil ug de bor pois dur att derniere. et if manquait 60 Milos due les 6560 Paile que desant plus a dingot que ne portait la lette de soiture ruilles punie note que faurai besoin de font pour la fin de a mois agrees the do d Monsius Govern a la juguette de est d'agobort apignama Tonima intreprenuer de und dimunant a la espelle, un huissie s'unt de an appir be somme de for 166 montant de la perte grousie per ma at-T-il dit. Dapris lestemation il fail ministration des posites deheastes narjant were de sous avers aris nie de lamenistration jai repres att peras et affaire. pources per daillues twarter att offer dufis ante po nations thouse boar de chastier and pur tentrepreneur de ses mouran proudes a mon igue 60